

Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Alpes-Maritimes

Avec le concours financier du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Président Philippe MAURE 82 chemin du Chautard 06530 Saint-Cézaire-sur-Siagne maure.philippe@yahoo.fr

Saint-Cézaire, le 06 janvier 2024.

Chers adhérents,

Le **Plan Sanitaire d'Élevage** (PSE) qui permet au **GDSA 06** d'assurer la distribution des médicaments sous couvert du vétérinaire-conseil est toujours valide. Nous pouvons donc fournir les médicaments dans la mesure où la réglementation est respectée et les visites sanitaires des apiculteurs adhérents au PSE réalisées.

1. Pour l'année 2024, **il ne sera accepté qu'une seule commande de médicaments.**
2. **Une seule distribution sera réalisée** à partir de 14 h 30 lors de l'AG du 9 mars 2024.

Si vous vous faites représenter, inscrivez sur votre bulletin de commande le nom de la personne choisie pour réceptionner votre commande (chaque adhérent ne peut représenter qu'une seule personne). Le respect de ce point N° 2 est très important car le stock doit être nul en fin de distribution. **Les médicaments non distribués ce jour-là seront détruits une semaine plus tard sans aucun recours de votre part.**

(en cas de problème de dernière minute, vous pouvez nous joindre le jour même au 06 99 42 43 89).

Vous trouverez ci-dessous votre bulletin de commandes 2024. Pour bénéficier de la subvention accordée par le Conseil Départemental, n'oubliez pas de joindre une copie de votre déclaration de ruches 2023.

Le bon de commande doit nous être retourné avant le 22 janvier 2024.

Passé cette date, plus aucune commande ne sera acceptée pour 2024.

Le Président **Philippe Maure**



Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mars 2023

Lieu

Lycée agricole et horticole d'Antibes 1285 avenue Jules Grec, 06600 Antibes

Ordre du jour

9 h Accueil et café de bienvenue

9 h 15 Assemblée Générale

En l'absence de quorum à 9 h 15, une Assemblée Générale extraordinaire se tiendra à 9 h 30 (même lieu, même ordre du jour).

10 h 30 Protocole de contrôle varroas (présenté par R. ASQUIER et M. VAN WAYENBERGE) .

Présentation OMMA par B. FAURE / Retour sur les études contre le frelon présenté par ADAPI

12 h Apéritif offert par le GDSA

12 h 30 Repas réalisé avec la collaboration d'un traiteur par des membres bénévoles du GDSA

14 h 30 Distribution des médicaments

La société HoneyInstruments située à Cagnes/mer représentée par T. DE VREESE présentera ses produits (balances et capteurs de couvains)

Élections

Renouvellement du tiers sortant des membres du CA

Membres sortants :

ASQUIER Rémy, COQUELET Eric, MORIEUX Denis, COQUELET GAUTIER.

Les **membres sortants** désireux de se représenter et les **nouveaux candidats** doivent faire acte de candidature par courrier ou mail au Président 8 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Ne peuvent prendre part au vote que les adhérents à jour de leur cotisation 2023.

En cas de non-participation à l'AG, compléter le pouvoir ci-dessous et le joindre à votre commande (3 pouvoirs maximum par adhérent).



Pouvoir

Je, soussigné(e), _____ ne pouvant assister à l'Assemblée Générale du GDSA-06 le **9 mars 2024** donne pouvoir de délibérer et voter en mon nom à :

.....
adhérent au GDSA à jour de sa cotisation 2023.

Fait à le

Ecrire *lu et approuvé* et signer :

✂-----

Inscription au repas 2024

L'adhérent _____ participera au repas organisé par le GDSA (prix 17 € par repas).

Nombre de repas réservés : x 17 €

TOTAL A REPORTER SUR LE BULLETIN DE COMMANDE PAGE 5 LIGNE B€

(Sauf membres du CA et TSA)

Menu :

Daube de boeuf avec polenta aux herbes

Duo de fromages

Dessert

Café

(vin compris)

Afin de minimiser les frais d'exploitation et les déchets, il est demandé à chacun d'apporter ses assiettes et ses couverts.

Dans le cas contraire, des couverts compostables vous seront fournis pour un montant de 2 €.

✂-----

Abonnements et assurances 2024

Nom :

Prénom :

N° api

Siret :

Entourer le tarif de chaque revue à laquelle vous voulez vous abonner

Abonnement à la revue Abeille de France (SNA)

Abonnement à la revue seulement 33 € ①

ATTENTION : Les formules pack ne peuvent pas être divisées.

Formules pack Bronze*

0,40 € x Nb de ruches..... ②

Formules pack Argent*

1,45 € x Nb de ruches..... ③

Formules pack Or*

3,20 € x Nb de ruches..... ④

* Voir description des packs page 5

Pour toute information : assurance Abeille de France

<https://www.labeilledefrance.com/sabonner-en-ligne/formules-dabonnement/>

Total ① + (② ou ③ ou ④)

Abonnement à la revue Abeilles et Fleurs (UNAF) 31 € ①

Services proposés :

Cotisation supplémentaire pour affaires juridiques

0,15 € x Nb de ruches..... ②

Redevance Eco Emballages

0,08 € x Nb de ruches..... ③

Assurances :

Assurance Formule 1

0,08 € x Nb de ruches..... ④

Assurance Formule 2

1,35 € x Nb de ruches..... ⑤

Assurance Formule 3

2,20 € x Nb de ruches..... ⑥

* Voir description des services et formules page 5

Total ① + ② + ③ + (④ ou ⑤ ou ⑥)

Abonnement à la revue La Santé de l'Abeille (FNOSAD) 24 €

Abonnement à la revue trimestrielle Info-Reines (ANERCEA) 37 €

TOTAL ABONNEMENTS ET ASSURANCES (A REPORTER EN PAGE 5 LIGNE C) :..... €

✂-----

Abonnement à la revue Abeille de France (SNA)

ATTENTION : Les formules pack ne peuvent pas être divisées.

a) Formule pack Bronze comprend :

La prise en charge par notre intermédiaire d'assurance de la couverture assurance en Responsabilité civile apicole - Défense pénale et Recours à la hauteur du nombre de ruches cotisantes et correspondant à la déclaration officielle de l'adhérent sur le portail gouvernemental Télé-Ruchers (délivrance d'une attestation d'assurance sur demande de l'adhérent). + L'accès au tarif réduit de groupe Non affiliés pour l'abonnement à l'Abeille de France. + La prise en charge de l'éco-contribution CITEO à la hauteur du nombre de ruches cotisantes correspondant à la déclaration officielle de l'adhérent sur le portail gouvernemental Télé-Ruchers (délivrance d'une attestation et du pack info-tri Citéo sur demande de l'adhérent) + accès aux webinaires proposés par l'Abeille de France.

Montant de la cotisation formule Bronze : 0,40€ / ruche + abonnement à la revue.

b) Formule pack Argent comprend :

Pack Bronze + Incendie + Tempête + Inondation

Montant de la cotisation formule pack Argent : 1,45€ / ruche + abonnement à la revue.

c) Formule pack Or comprend :

Pack Argent + Vol + Détérioration

Montant de la cotisation formule pack OR : 3,20 € / ruche + abonnement à la revue.

Abonnement à la revue Abeilles et Fleurs (UNAF)

- **Les services proposés**

- **Abonnement à la revue « Abeilles et Fleurs »: 31€**

- **Cotisation supplémentaire pour affaires juridiques : 0,15€ par ruche**

Pour rappel, cette cotisation a été votée par l'Assemblée Générale du 23 février 2002. Elle n'a jamais été augmentée et s'avère plus que jamais nécessaire pour continuer à défendre l'apiculture et l'abeille.

- **Redevance Eco Emballages : 0,08€ par ruche.** Le montant a été fixé par CITEO

- **Assurances :** L'assurance est valable pour l'année civile 2024, soit du jour de réception du règlement par l'UNAF au 31 décembre 2024 (Annexes des tarifs dans feuillet suivant).

- **Le tableau des Garanties**

<u>Formule 1</u> <ul style="list-style-type: none">• Responsabilité Civile pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de votre activité apicole• Défense pénale et recours Franchise RC 280€	0,08€ X..... ruche(s)
<u>Formule 2 (ex-formule 3A)</u> <ul style="list-style-type: none">• Formule 1• Dommages subis par vos ruches suite : à Incendie/explosion, Événements	1,35€ X.....ruche(s)

climatiques à caractères non exceptionnels (tempête, grêle, poids de la neige) ou à caractères exceptionnels (inondation, glissement de terrain...), transport, **Franchise : 228€**

- Catastrophes Naturelles : **Franchise légale**
- Vol et vandalisme : **Franchise : 10% avec un minimum de 200€**

*Remboursement maximum par ruche :
150 € du 01/03 au 30/09
112,50 € le reste de l'année

Formule 3 (ex-formule 3B)

- Formule 2 **INCLUANT** un remboursement bien supérieur

2,20€ X...ruche(s)

*Remboursement maximum par ruche :
250 € du 01/03 au 30/09
187,50 € le reste de l'année

COMMANDE EasyCheck

Anatomie du Varroa EasyCheck®

Pourquoi et comment suivre l'infestation de mes ruches ?

Objectif principal: éviter un niveau critique d'infestation Varroa

PÉRIODE DE SUIVI	OBJECTIF
Tôt au printemps	Un dépistage précoce permet de planifier et estimer le besoin d'un traitement de printemps, avant la pose des hausses. Un second suivi sera nécessaire à la suite de ce traitement pour vérifier la baisse de l'infestation.
Entre les miellées*	Détecter une réinfestation massive et envisager un éventuel traitement ponctuel entre miellées.
Fin Juillet / Août	Choisir le traitement de fin de saison le plus adapté en fonction du niveau d'infestation. Ce contrôle est vraiment important : il vous aidera à comparer le taux d'infestation avant / après traitement, et donc mesurer correctement l'efficacité de ce dernier.
Septembre Octobre Décembre	S'assurer de l'efficacité du traitement d'automne et estimer le besoin d'un traitement complémentaire en hiver (hors couvain) ou au début du printemps suivant.

* Particulièrement dans les zones où il y a un grand nombre de ruches appartenant à différents apiculteurs.

PÉRIODES DE L'ANNÉE	SEUILS D'INFESTATION
Tôt au printemps	≥ 1%
Entre deux miellées	> 2%
Fin de saison: Juillet-Août (avant traitement)	> 3%
Hiver (après traitement)	≥ 2%

Traitement requis !

LE SAVIEZ-VOUS? Un taux d'infestation de 3% peut réduire la production de miel jusqu'à 13 kilos par an (5kg en moyenne)! L'infestation Varroa n'impacte pas seulement la santé des colonies, mais aussi leur productivité.

Source : Maisonnasse et al, 2014 - Etude réalisée par l'INRA (France) entre 2009 et 2012 sur 562 ruches. Moyenne de 5 kg (1 à 13 kg par an) sur une miellée de lavande.

SUIVI D'INFESTATION VARROA

3 méthodes réunies dans le même outil !

Alcool

Sucre glace

CO2

Photo non contractuelle - Les consommables (alcool, sucre glace, injecteur de CO2 et capote) sont à acheter séparément.

www.varroa-easycheck.com

VETO-PHARMA
12-14 rue de la Croix Martre
91120 PALAISEAU - FRANCE
info@veto-pharma.com
www.veto-pharma.fr



LAVAGE À L'ALCOOL

Le lavage à l'alcool consiste à immerger un échantillon d'abeilles dans un récipient d'alcool et le secouer pour détacher les varroas phorétiques, afin qu'ils puissent être comptés.



- Rapide, facile et économique.
- Le liquide peut être réutilisé jusqu'à 10 comptages.
- Méthode reconnue comme la plus fiable, précise, économique et la plus constante dans ses résultats.^{1,2}

¹ - Honey Bee Health Coalition - Tools for Varroa Management 7th edition, Page 7
² - Efficiency of Varroa monitoring methods, the benefits of standardized monitoring devices. Ludovic de Feraudy, Dr. Ulrike Marsky & Ph.D. Jiri Danilzik. - Apimondia 2019 proceeding.



SUCRE GLACE

Avec cette méthode, les abeilles sont enrobées dans du sucre glace, provoquant la séparation des varroas des abeilles. L'EasyCheck est ensuite secoué doucement, faisant passer le sucre et les varroas à travers les trous du panier blanc.



- Economique.
- Garde l'échantillon d'abeilles en vie.

! Le résultat peut varier en fonction de l'utilisation et de l'humidité ambiante (agglomération du sucre).



INJECTION DE CO₂

Dans la méthode au CO₂, les abeilles et les varroas sont endormis par exposition au dioxyde de carbone. L'échantillon d'abeilles anesthésié est ensuite agité doucement dans l'EasyCheck, afin de séparer les varroas des abeilles.



- Rapide.
- Garde l'échantillon d'abeilles en vie.
- Des études menées en Europe indiquent des résultats similaires au lavage à l'alcool en termes de séparation de varroas.¹

! Requiert l'achat de l'injecteur de CO₂ Varroa EasyCheck et de cartouches de CO₂.

¹ - Efficiency of Varroa monitoring methods, the benefits of standardized monitoring devices. Ludovic de Feraudy, Dr. Ulrike Marsky & Ph.D. Jiri Danilzik. - Apimondia 2019 proceeding.



RETROUVEZ NOS TUTOS,
PHOTOS ET VIDEOS...

SUR WWW.VARROA-EASYCHECK.COM

VARROXAL

Voies d'administration et Posologie :

Méthode d'application	Nombre de colonies	Quantité de produit	matériel nécessaire
Evaporation	1	1 sachet ou 2 cuillères	Evaporateur
Dégouttement	4	6 sachets ou 12 cuillères	200 mL sirop 1:1 Récipient non métallique Seringue
Pulvérisation	3	3 sachets ou 6 cuillères	200 mL d'eau Pulvérisateur

Un sachet de Varroxal contient 2g d'acide oxalique dihydraté

Une cuillère-mesure de Varroxal remplie à plat et de façon homogène contient 1g d'acide oxalique dihydraté